

# Protocole de continuité pédagogique du collège Saint-Eugène de Mazenod

## Préambule :

Suite à la crise sanitaire de la COVID-19, nous rédigeons le présent protocole de continuité pédagogique à la demande du Ministère de l'Éducation nationale. Ce protocole est mis en place afin d'aider les élèves se trouvant dans l'impossibilité de suivre une scolarité ordinaire ; et d'aider les parents à accompagner leurs enfants dans leurs apprentissages à distance. Cependant, ce protocole ne peut en aucun cas imposer des tâches supplémentaires aux obligations professionnelles des personnels de notre établissement exerçant déjà un temps plein en présentiel.

## 1) Volet organisationnel :

- a) En présentiel total ; pour les élèves à l'isolement temporaire (cas contact à risque, positif, etc.).
- b) En jauge réduite ; une partie de la classe en présentiel et l'autre en distanciel.
- c) En distanciel total.

Dans ces trois cas, l'emploi du temps reste inchangé.

Dans tous ces cas, les enseignants sont très vigilants à la tenue à jour des notices du cahier de texte en ligne, en y déposant des pièces jointes (cours, photos du tableau, logiciel de travail... sous format .pdf, .ggb, .jpeg, .doc, .odt, .mp3, etc.)

## 2) Volet numérique :

Les outils mis à disposition sont :

- a) Le site du collège ([www.eugenedemazenod.org](http://www.eugenedemazenod.org)) pour les communications officielles de la direction : pour informer les parents ET le personnel de l'établissement.
- b) GEPI : tant pour le cahier de texte en ligne, que le « Panneau d'affichage », que le carnet de liaison numérique, la discipline, les retards, les absences, le suivi des notes, les bulletins...
- c) TEAMS et Office 365, avec lequel les élèves ont accès à une boîte mail (Outlook) et à un espace numérique de travail avec nombreuses ressources et possibilités, dont des visios.
- d) Les tablettes numériques mises à disposition par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour chaque élève.
- e) Les Webmails des enseignants pour correspondre avec eux.

## 3) Volet pédagogique :

a) Dans un souci d'équité, il nous est impossible de noter les productions des élèves réalisées en distanciel. En cela, nous restons fidèles au principe que nous nous étions fixé bien avant la crise sanitaire, à savoir de ne pas noter les DM (devoirs maisons). Cependant leurs travaux restent corrigés et commentés, dans un but formatif.

b) Les enseignants restent disponibles pour échanger avec leurs élèves par le biais des outils numériques développés ci-dessus, dans le respect des horaires de travail.

c) Fonctionnement des notices GEPI :

Il existe deux types de notices : les notices « compte-rendu de séance » (en vert) et les notices « travail à faire » (en rose).

Les « compte-rendu de séance » apparaissent à la date de la séance prévue dans l'emploi du temps. Ces notices doivent être étudiées par les élèves en distanciel, à l'heure dite.

Les notices « travail à faire » apparaissent à la date prévue pour rendre ce travail.